



Tech-Ovin
LE SALON NATIONAL DU MOUTON
BELLAC | HAUTE-VIENNE | NOUVELLE-AQUITAINE

8 & 9
SEPT.
2027

Exhibitor registration form

Full payment before 15 April 2027 to benefit from a 5% discount.



More than
300
exhibitors

15^e

15th
edition



More than
16 000
visitors

But also :

Contests - Demonstrations
Conferences - and lots of highlights

2 days exclusively dedicated to the sheep sector !



1 - EXHIBITORS INFORMATIONS

COMPANY DETAILS (information published in the exhibition catalogue and on the exhibition website) :

Company name / Legal name :

Address :

Postcode : **City :**

Country of registered office : **Phone :**

Email :

BILLING DETAILS (complete only if different from above) :

For any specific information you would like to appear on your invoice, please contact us directly at : contact@techovin.com or +33 (0)5 55 60 27 72.

Company name / Legal name :

Address :

Postcode : **City :**

Country : **Phone :**

Siret number : **APE code :**

CONTACTS (required to send all information relating to registration and setting up at the exhibition) :

Person responsible for registration follow-up :

Phone : **Email :**

Person responsible for the stand :

Phone : **Email :**

PRODUCT / ACTIVITY CATEGORIES (circle the relevant category/categories) :

Feed-Equipment-Supplies-Machinery-Services-Others (please specify)

2 - SPACE HIRE / OUTDOOR STAND

The Tech-Ovin exhibition provides spaces and equipment to enable you to set up your stand(s).
You may select outdoor and/or indoor spaces.

For any special requests (location, additional services, etc.), please do not
hesitate to contact us directly so that we can build
a tailor-made partnership.

OUTDOOR STAND

Outdoor space bare
(minimum 50m²)

< 100 m²

18 €

m²

> 100 m²

15,5 €

m²

Desired dimensions*

.....m Xm

Tent**

No floor

3x3m

445 €

5x5m

590 €

Floor

3x3m

650 €

5x5m

835 €

Outdoor option

Electricity

390 €

TOTAL A

€

* Subject to the possibilities available to the organisers.

** Several tent can be joined together.

3 - SPACE HIRE / INDOOR STAND

* If you wish to book an indoor stand larger than 3 x 4 m,
please contact us directly.

INDOOR STAND

		Unit price excl. VAT	Quantity requested	Total
Bare stand	3x3m	1 100 €		
	3x4m	1 460 €		
Equipped stand (partitioning, lighting)	3x3m	1 435 €		
	3x4m	1 910 €		
Indoor option	Corner location	350 €		
	Electricity	340 €		
	Fascia / sign	65 €		
	Enclosed storage room**	290 €		
TOTAL B				€

** Standard size : 2 m x 1 m.
Other dimensions available on request.

4 - INDIRECT EXHIBITORS - ADVERTISING & PROMOTION

Stand holders who host one or more companies on their space as indirect exhibitor(s) (**maximum 4 indirect exhibitors per stand**) must declare them to the organisers.
For each indirect exhibitor, the stand holder must pay a participation fee of 180 € excl. VAT.

 Company name :

Address :

Phone : Email :

 Company name :

Address :

Phone : Email :

 Company name :

Address :

Phone : Email :

 Company name :

Address :

Phone : Email :

.....indirect(s) exhibitor(s) **180 €** x = **TOTAL C** **€**

Communicate in advance using the website link service. Increase traffic to your stand by inviting your customers and partners, and by announcing your stand over the exhibition's public-address system.

		Unit price excl. VAT	Quantity requested	Total
Advertising	Website link*	65 €		
	Public address announcements**	170 €		
	Banner***	180 €		
	Video broadcast****	340 €		
Exhibitors services	Exhibitor badge*****	30 €		
	Exhibitor evening (08/09/27)	35 €		
1 day admission ticket	- 50	8 €		
	50 / 150	6 €		
	> 150	5 €		
		TOTAL D		€

* Link to your website on www.techovin.fr for 1 year.

Specify the link →

** Announcement of your stand over the exhibition's public-address system (3 per day for 2 days). Maximum 250 characters.

*** Banners must be handed to us when you set up so that we can install them. Maximum dimensions : 1 m x 2 m.

**** 3 broadcasts per day for 2 days (10 second video).

***** 2 badges are provided free of charge to all exhibitors.

If more than 2 people are present on the stand, please purchase additional badges.

5 - SUMMARY

Outdoor stand (page 2)	TOTAL A	
Indoor stand (page 3)	TOTAL B	
Indirect exhibitor (page 4)	TOTAL C	
Advertising and promotion (page 4)	TOTAL D	

Subtotal excl. VAT	
Exhibitor registration fee (mandatory)	180 €
TOTAL EXCL. VAT (before discount)	

If full payment before 15-04-2027		If payment is made after 15-04-2027	
5% discount on the total excl. VAT		TVA 20%	
TOTAL EXCL. VAT after discount			
20% VAT			
TOTAL INCL. VAT		TOTAL INCL. VAT	

If an exhibitor benefiting from the 5% discount on their invoice has not paid the full amount by 15-04-2027, the 5% discount and the corresponding VAT will be invoiced.

TO BE PAID BY 31-07-2027

Once this registration form has been received (by email at contact@techovin.com or direction@techovin.com, or by post at APOSNO - 1 rue des doctrinaires - 87300 BELLAC), your participation will be submitted for approval by the organising committee.

The issue of the invoice will confirm your participation. Invoices will be sent from January 2027.

For any specific information you would like to appear on your invoice, please contact us directly: contact@techovin.com or +33 (0)5 55 60 27 72.

Payment may be made by cheque (payable to APOSNO) or by bank transfer (bank details provided on the invoice).

I declare that I have read the Tech-Ovin Exhibition Rules, accept them without reservation, and undertake to comply with them (available in the appendix).

I enclose my public liability insurance certificate covering 08/09/2027 and 09/09/2027, duly completed and signed by my insurance company.

Place

Signature and company stamp
(preceded by the words « read and approved »)

Date

6 - APPENDIX : 2027 EXHIBITION RULES

ARTICLE 1 : objet - date - lieu

a- TECH-OVIN est le Salon national du Mouton, lieu de rencontres et d'échanges pour tous les acteurs de la filière ovine.
b- TECH-OVIN se déroulera sur la zone des Rochettes à Bellac (87), le **mercredi 8 de 9h à 20h et le jeudi 9 septembre 2027, de 9h à 18h.**

ARTICLE 2 : organisation

TECH-OVIN est organisé par l'APOSNO, dont le siège social se situe : 1, rue des doctrinaires - 87300 BELLAC.
Les coordonnées de l'APOSNO sont :
05 55 60 27 72 - contact@techovin.com - www.techovin.fr

ARTICLE 3 : inscriptions

a- Pour participer à TECH-OVIN, les exposants doivent solliciter leur inscription auprès d'APOSNO.
b- Les demandes seront classées en attente dans leur ordre d'arrivée. APOSNO se réserve le droit de superviser la mise en place des animations et des conférences associées à des partenariats.
c- La demande d'inscription devra être examinée et acceptée par les organisateurs avant d'être rendue définitive. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de rejeter toute demande sans avoir à en fournir les motifs, ainsi que le droit de limiter le nombre d'exposants, en particulier si l'objet de leur activité ne correspond pas directement à celui de TECH-OVIN.
d- Les exposants qui présentent du matériel de différentes firmes devront fournir la liste complète des entreprises qu'ils représentent, et s'acquitter, pour chacune d'entre elles (4 maximum), du droit d'inscription "Exposants indirects" prévu. En contrepartie, toutes les entreprises déclarées seront mentionnées sur le catalogue officiel du Salon.
e- Dans le cas où un exposant bénéficiant de la remise de 5% sur sa facture n'aurait pas réglé la totalité avant le 15-04-2027, il se verra facturer le montant de la remise de 5% ainsi que la TVA correspondante.
f- Tout stand ou emplacement, dont le solde ne sera pas acquitté au plus tard le 31-07-2027, ne sera pas définitivement acquis par l'exposant, et le Comité d'Organisation se réserve le droit d'en disposer, sans remboursement des sommes déjà perçues.
g- Dans l'éventualité où TECH-OVIN n'aurait pas lieu, la responsabilité du Comité d'Organisation se limiterait exclusivement au remboursement des sommes versées, hormis le droit d'inscription qui, lui, resterait définitivement acquis.
h- Les tarifs de participation sont établis par le Comité d'Organisation et détaillés sur le dossier d'inscription.
i- Un emplacement attribué ne peut être sous-loué, ni en partie, ni en totalité.
j- Si un exposant renonce à participer au Salon, il devra l'intégralité du décompte de location. Cependant, si son désistement est justifié et notifié par lettre recommandée au plus tard 30 jours avant l'ouverture du salon, les sommes déjà versées pourront lui être remboursées, excepté le droit d'inscription (**180€**) définitivement acquis.

ARTICLE 4 : occupation de l'emplacement

a- Les exposants se chargent et sont responsables de la décoration de leur stand. L'installation et l'exposition des produits devra être terminée le mardi 7 septembre 2027 à 14 h, pour la visite de la commission de sécurité.
b- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de procéder à une modification, voire à une suppression, d'installations nuisibles à l'aspect général du Salon, ou gênantes pour les visiteurs ou les autres exposants.
c- Toute attraction, toute publicité (sonore ou lumineuse) doit être agréée par le Comité d'Organisation.
d- Les stands seront rendus dans l'état où ils ont été trouvés par les exposants à leur arrivée. Les dégradations apportées par leurs installations et/ou leurs produits sont à leur charge. Les emplacements devront être tenus dans le meilleur état de propreté possible.
e- Sauf autorisation spéciale délivrée par le Comité d'Organisation, aucune marchandise ne pourra entrer ni sortir pendant la durée de TECH OVIN.
f- Le démontage des stands est interdit avant le jeudi 9 septembre 2027 à 18 h.
g- Tous les emplacements devront être débarrassés avant le vendredi 10 septembre 2027 à 17 h.

ARTICLE 5 : assurance

a- Le Comité d'Organisation souscrit une police d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur. Celle-ci couvre les dommages d'incendie, vol avec effraction et/ou agression sur toute personne présente, dégâts des eaux, détériorations, résultant d'un fait accidentel causé aux biens des exposants et mettant en cause la responsabilité des organisateurs. Cette police d'assurance couvre toute la durée de l'exposition, comprenant les délais d'installation et d'enlèvement, à raison de 1 jour avant l'ouverture et 1 jour après la fermeture.
b- Pour sa part, l'exposant devra souscrire un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers en sa qualité d'exposant. Celle-ci couvrira les dommages d'incendie, vol avec effraction et/ou agression sur toute personne présente, dégâts des eaux, recours des tiers, etc., concernant ses propres matériels, biens ou marchandises, l'exposant vérifiera auprès de son assureur qu'il est convenablement garanti pour les risques encourus dans ce genre de manifestation.
c- Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité vis-à-vis de ces risques. En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant déclare renoncer à tout recours contre l'Etat, le département, la municipalité ou les organisateurs.
d- Une attestation d'assurance devra être fournie obligatoirement avec la demande d'inscription.
e- En cas d'engagement de la responsabilité du Comité d'Organisation, les réclamations devront être faites, pour être recevables, par écrit auprès de ce dernier, ou, en cas de vol, auprès de la Gendarmerie ou de la Police. Le Comité d'Organisation ne prendra pas en compte les réclamations effectuées 5 jours et plus après la fermeture du Salon.

ARTICLE 6 : sécurité

a- Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur et être présents sur leur stand lors de la visite de la commission de sécurité le mardi 7 septembre 2027 à 14 h.
b- Il est formellement interdit de : faire du feu dans les bâtiments, effectuer des branchements directs sur les lignes ou les conduites d'électricité et d'eau, masquer ou rendre difficile l'accès aux extincteurs ou postes d'incendie, suspendre quoi que ce soit aux charpentes soutenant la toiture des halls ou des chapiteaux, laisser le personnel sur les stands pendant la nuit, dégrader, détériorer les murs, toits, planchers ou le matériel mis à disposition, dégrader le site, les groupes électrogènes sont strictement interdits sur les emplacements.

ARTICLE 7 : branchements électriques

a- Les exposants désirant un branchement électrique devront en faire la demande sur le dossier d'inscription.
b- L'exposant prend à sa charge et sous sa responsabilité le branchement de matériel inadapté à la puissance fournie par le branchement.

ARTICLE 8 : badges exposants

a- Tout exposant se verra délivrer à titre gratuit 2 badges Exposant (ne concerne pas les exposants indirects).
b- Des badges supplémentaires pourront être obtenus selon le prix figurant dans le dossier d'inscription.

ARTICLE 9 : publicité

L'affichage dans l'enceinte du Salon est réglementé. Des conventions, établies lors de l'inscription avec les coorganisateurs, parrains et partenaires, serviront de référence.

ARTICLE 10 : entrée

L'entrée dans l'enceinte du Salon Tech-Ovin n'est possible que sur présentation d'un billet d'entrée ou badge édité par l'APOSNO. Tout document (Invitation...) émanant de tout autre organisme ne donne pas droit à l'entrée sur le Salon à titre gratuit.

Article 11 : contentieux

a- En cas de contestation avec l'organisateur, et avant toute autre procédure, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation par écrit au Comité d'Organisation. Toute action, introduite avant l'expiration d'un délai de 5 jours à partir de cette réclamation, sera, du consentement express de l'exposant, déclarée non recevable.
b- Toute infraction au présent règlement sera réglée par l'organisation du salon.



Suivez notre actualité

Facebook  @techovin

X  @Tech_Ovin

Youtube  Tech-Ovin

TECH-OVIN

1 rue des doctrinaires | 87300 BELLAC
contact@techovin.com | 05 55 60 27 72

www.TECHOVIN.fr